

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 766

présenté par  
M. Juanico

-----

**ARTICLE 8**

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« sur »,

insérer les mots :

« la journée ou sur »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que, dans le cadre des expérimentations, soient proposés des plannings d'études sur les modèles scandinaves ou d'autres pays d'Europe, avec des cours en salle le matin, et une possibilité de pratique sportive ou culturelle l'après-midi. Ce modèle fonctionne particulièrement bien dans plusieurs pays, cela serait l'occasion pour la France de pouvoir tester ce nouveau mode éducatif plus autonome et plus épanouissant intellectuellement et donner des suites à cette expérimentations. Dans le cadre des expérimentations, certains établissements pourraient adopter un emploi du temps qui laisserait quotidiennement la possibilité d'une pratique physique et/ou d'activités culturelles. Comme le proposait la circulaire n° 2010-038 du 16 mars 2010 sur un modèle "Cours le matin, sport l'après-midi" dans le but de contribuer, par une pratique régulière, à la réussite des élèves ainsi qu'à l'amélioration de leur bien-être et leur santé, mais également à l'apprentissage de l'esprit d'équipe et des valeurs citoyennes en dehors du cadre scolaire magistral.